

Communauté scolaire de La Baroche Ecole à Journée Continue

2024-25 Concept organisationnel



Table des matières

I.Présentation de l'Ecole à Journée Continue de la Communauté Scolaire de La Baroche	2
1. Public cible.....	2
2. Motifs d'augmentation de l'offre.....	2
3. Situation géographique et mobilité	2
4. Missions et objectifs de l'EJC.....	3
5. Repas de midi et goûter	4
5. Repos et activités	5
6. Collaboration avec l'école	6
7. Collaboration avec les parents	6
II.Gestion administrative	6
1. Gestion des inscriptions	6
2. KiBon	6
3. Facturation	6
4. Gestion des absences	7
5. Gestion des accidents.....	7
III.Annexes	8
Annexe 1 : Procédures « Les gestes qui sauvent ».....	8
Annexe 2 : Procédure en cas d'accident	12

Personnel de l'Ecole à Journée Continue (EJC) de La Communauté scolaire de La Baroche .

Schnegg Zoé – Directrice et Educatrice Sociale, Bachelor en travail social. Engagement à 58% éducation sur le terrain + 12% administratif de direction.

Vuilleumier Elodie – Collaboratrice d'EJC, Bachelor en ergothérapie. Engagement à 30% sur les 38 semaines d'ouverture.

Marie-Josée Gousset – Auxiliaire d'EJC, diverses expériences en crèche et en école spécialisée. Engagement à l'heure pour les repas de midi et remplacements.

I. Présentation de l'Ecole à Journée Continue de la Communauté Scolaire de La Baroche

1. Public cible

La Communauté scolaire de La Baroche englobe la Commune de Sauge, à savoir les villages de Frinvillier, Plagne et Vauffelin, ainsi que la commune de Romont.

L'EJC de la Communauté scolaire de La Baroche accueille les enfants qui y sont scolarisés c'est-à-dire les élèves de la 1H à la 6H. Les élèves de 7H et 8H étant scolarisés dans un autre village à cause du manque de place dans les locaux scolaires actuels. Un projet est en cours d'élaboration afin de créer un bâtiment scolaire unique qui permettra d'accueillir les enfants des communes de Sauge et de Romont de la 1H à la 8H dans le village où se trouve l'EJC.

2. Motifs d'augmentation de l'offre

L'EJC de La Baroche a ouvert ses portes en août 2022 afin de répondre à un besoin de la société actuelle qui voit de plus en plus de parents forcés à concilier au mieux leur vie professionnelle, personnelle et familiale.

La première année les besoins d'accompagnement se situaient entre les cours du matin et ceux de l'après-midi principalement. C'est pourquoi durant l'année scolaire 2022-2023, trois midis par semaine ont été ouverts afin d'accueillir 31 enfants sur toute la semaine.

Pour l'année scolaire 2023-2024 la demande s'est élargie et les besoins se sont également faits sentir les après-midi après l'école ou lorsque les enfants ont congé. Selon la demande, L'EJC a ouvert du lundi au jeudi, de 11h45 à 18h30.

La demande pour l'année scolaire actuelle ayant augmenté, l'EJC a pu ouvrir des modules le vendredi de 11h45 à 18h30 et offre 50 places tous modules confondus.

3. Situation géographique et mobilité

L'EJC de la Baroche se situe dans le bâtiment de la Salle Communale de Plagne. La Commune de Plagne loue deux salles à l'EJC et prête une partie de la cuisine, les sanitaires et également la salle des fêtes pour que les enfants puissent s'amuser en intérieur lorsque le temps ne permet pas d'être dehors.

La partie qu'occupe l'EJC est à plain-pied et est accessible pour les personnes à mobilités réduites. Devant le bâtiment, une grande place de béton et une partie herbeuse permettent aux enfants de se défouler après le repas. La salle des fêtes permet de jouer à l'intérieur ou d'avoir un moment de détente avant de retourner à l'école ou à la maison lorsqu'elle n'est pas louée par des tiers (ce qui arrive très peu de fois par année en semaine). Les locaux loués par l'EJC font 56m² sans compter les espaces prêtés par la commune.

Les élèves de l'EJC vont dans différentes écoles situées dans les villages de Sauge en fonction de leur programme scolaire. Un service de bus professionnel (MiniBus Tours Sàrl d'Orvin) va chercher les élèves après les cours du matin et les amène à l'EJC. Les élèves de l'école enfantine repartent à l'école à pied, accompagnés d'une collaboratrice de l'EJC. Les élèves qui vont à l'école primaire ou rentrent à la maison repartent avec le service de bus. Les horaires sont définis en fonction des lieux où les élèves se rendent.

Les enfants qui viennent après les cours de l'après-midi à l'EJC sont également amenés par les bus scolaires. Pour la rentrée à la maison, les parents viennent les rechercher ou les enfants rentrent par leur propre moyen à l'heure prévue en commun accord avec le personnel de l'EJC.

4. Missions et objectifs de l'EJC.

La mission principale d'une EJC est d'offrir à chaque élève hors des horaires d'école, un cadre sécurisant tant au niveau physique, moral ou affectif et selon les normes de qualité exigées par le canton.

Afin d'offrir une alimentation équilibrée, l'EJC collabore avec « La Coccinelle Verte », entreprise spécialisée dans la préparation de repas pour les enfants.

L'accompagnement de l'enfant se fait selon les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'institution qui vise à améliorer l'autonomie et la sociabilisation de chacun. Cela passe par la mise en place de règles de vie commune ainsi que par l'organisation durant et après les repas.

Les enfants qui commencent l'école ont besoin d'acquérir de l'autonomie afin de pouvoir évoluer dans leur environnement et dans les domaines qui les concernent :

- L'habillage et le déshabillage
- Prendre conscience de ses affaires (habits, affaires scolaires, jouets,...)
- Prendre soin de soi au niveau de l'hygiène (se laver les mains, se rendre aux WC, se brosser les dents)
- De se repérer dans le temps (savoir s'ils ont congé ou l'école, connaître le lieu où ils se rendent)

Chaque enfant doit pouvoir accéder à l'autonomie à son propre rythme avec le soutien nécessaire durant le processus d'acquisition. Ces apprentissages font pleinement partis du concept pédagogique de l'EJC.

Les enfants sont amenés à passer du temps ensemble en dehors de l'école, tant pendant le repas que durant les moments de jeux. Les règles de vie explicitées ci-dessous permettent aux enfants de se sociabiliser dans un cadre clair afin d'acquérir les bases hors de la vie en classe.

Règles de vie au sein de la structure :

- Respecter les consignes données par les adultes (à table, durant les moments de jeux)
- Dire « bonjour, au revoir, stp, merci » aux adultes et aux camarades et utiliser un langage adapté
- Ranger (ses affaires en arrivant et ses pantoufles en repartant, débarrasser la table, ranger sa brosse à dents, les jeux utilisés)

- Prendre soin de soi (hygiène, ressentir sa faim et sa satiété, jeux adaptés, se reposer au besoin)
- Attendre son tour
- Trouver sa place dans le groupe, affirmer son avis, entendre celui de l'autre
- Se déplacer en marchant
- Prendre soin des autres
- Trouver des solutions lors des conflits

5. Repas de midi et goûter

La nourriture est livrée dans la matinée dans la cuisine fermée de l'EJC par le personnel de « La Coccinelle Verte » et entreposée dans une boxe chauffée afin de garantir la qualité du repas. L'entreprise de « La Coccinelle Verte » demande que les températures de chaque aliment soient prises afin de pouvoir vérifier et garantir la qualité de la conservation des aliments. Les mets « froids » (salade, sauce, fromage) sont entreposées à température ambiante jusqu'à midi.

A leur arrivée, les éducateurs allument le téléphone de la structure afin de vérifier si des informations concernant les enfants ont été transmis par les représentants légaux le matin-même. Ils préparent ensuite les locaux afin que les enfants aient le temps de manger tranquillement puis de se préparer. Certains enfants ne restent à l'EJC que durant 1 heure, il est donc important que le déroulement du repas se passe de la manière la plus fluide possible.

Les éducateurs préparent donc des bols contenant chaque aliment séparément afin de permettre à chaque enfant de goûter tous les mets. Ils mettent en place la table en réfléchissant au préalable où placer les enfants en fonction des affinités ou de possibles conflits ou encore en fonction des horaires de départ.

Les enfants arrivent à 11h45, ils se déshabillent et rangent leurs affaires, mettent leurs pantoufles, se lavent les mains puis vont se défouler dans la salle des fêtes durant des jeux libres ou accompagnés. Certains enfants ont des tâches à effectuer ; mettre la table ; verser l'eau ; aller chercher le chariot ; mettre la dose-cuillère dans les assiettes pour goûter. Les rôles changent chaque jour afin que tous les enfants puissent aider régulièrement.

A 12h00, après un nouveau lavage des mains, le repas est servi dès qu'ils sont tous installés. A chaque table, il y a un adulte qui encadre le moment du repas.

Les enfants en charge de la mission « dose-cuillère » déposent dans les assiettes de chaque enfant l'équivalent d'une cuillère à café de chaque aliment afin que tous puissent goûter et se servir en fonction de son appréciation. Une fois l'échantillon fini, les enfants se servent eux-mêmes en fonction de leurs envies et de leur appétit. Ils ont la possibilité de choisir un joker par an qui leur permet d'éviter la dose-cuillère de l'aliment choisi pour la durée de l'année.

Un deuxième service est possible une fois que tout le monde a été servi au moins une fois. Les adultes observent les quantités afin de pouvoir transmettre aux parents d'éventuelles inquiétudes sur des troubles alimentaires ou concernant d'autres problématiques (végétarisme pas exprimé ou végétarisme forcé par exemple).

Le moment du repas est très important car c'est là que l'enfant peut raconter sa matinée, son week-end ou autre et surtout il est entendu. Lors de ces moments, l'enfant peut faire beaucoup d'apprentissages : dans la découverte des aliments (odeurs, aspect, goût), dans la motricité fine (couper les aliments, manger avec les services), dans les règles de vie en société (écouter l'autre, partager le temps de parole, utiliser un vocabulaire adapté).

Lorsque le repas est terminé, chacun débarrasse son assiette et jette ses restes s'il y en a. Ils vont ensuite se laver les dents par petits groupes et sont encadrés par un adulte avant de revenir à table pour attendre de pouvoir aller jouer.

Le temps à l'EJC étant très court, les nettoyages sont faits par le personnel de la structure après le départ des enfants afin de permettre à ses derniers de se reposer ou au contraire de se défouler avant le retour en bus. Des exceptions peuvent être faites si les enfants ont troublés le repas par des comportements inadéquats, il peut leur être demandé de passer le balai ou d'aider un moment à la vaisselle.

Le goûter est obligatoire pour les enfants présents la deuxième partie d'après-midi (dès 15h30). Il est organisé par le personnel de l'EJC et se compose de fruits et de légumes crus. Une douceur est ensuite proposée aux enfants de type biscuits ou gâteaux. Si un enfant n'a pas du tout faim, il a la possibilité de ne pas manger, cependant il doit tout de même être à table avec les autres et boire quelque chose.

5. Repos et activités

Module de midi :

Un moment de repos est proposé dans l'une des salles occupées par l'EJC pour ceux qui le souhaitent. Cela permet à l'enfant de se recentrer, de se reposer s'il en a besoin ou simplement pour digérer tranquillement.

Des tapis sont à disposition pour s'installer par terre. Une lecture peut être proposée à ce moment-là.

Pour ceux qui ne veulent pas se reposer, il y a des jeux d'intérieur et d'extérieur qui sont proposés. Par beau temps, il est possible de se défouler dehors. Lorsqu'il fait vraiment mauvais temps, tout le monde reste à l'intérieur et respecte le moment de repos avant de jouer.

Dans ces moments de jeux, l'enfant apprend à prendre soin du matériel proposé en le soignant et en le rangeant lorsqu'il ne l'utilise plus. L'enfant apprend également à partager, à organiser son temps libre. A être en groupe ou au contraire à jouer seul s'il le désire.

Cinq minutes avant l'arrivée du bus, les enfants sont prévenus et rangent ainsi le matériel utilisé avant d'aller se préparer.

Lors de l'arrivée des bus, les enfants apprennent à se tenir tranquille afin de permettre au chauffeur de se parquer en toute sécurité. Les enfants vont ensuite dans leur bus après avoir dit au revoir aux adultes. Dès ce moment-là, la responsabilité de l'enfant n'est plus celle de l'EJC.

Modules d'après-midi :

Un temps est donné après le goûter pour faire les devoirs. Les adultes peuvent accompagner les enfants tout en visant l'autonomie et pourquoi pas le travail en groupe si les enfants sont dans la même classe.

Les activités de l'après-midi sont plus construites que les jeux d'après repas. Sont mis en place des bricolages, des balades dans la nature environnante parfois de la cuisine, des jeux ludiques et sportifs. Des thèmes sont choisis et abordés durant 2 semaines consécutives afin d'avoir une ligne directrice dans les activités manuelles comme extérieures.

6. Collaboration avec l'école

Les enseignants et la directrice peuvent être en contact pour se transmettre les informations tant organisationnelles que concernant un enfant si un travail d'observation doit être fait ou des informations transmises.

7. Collaboration avec les parents

Puisque peu d'enfants fréquentent l'EJC l'après-midi et que les enfants arrivent et repartent en bus, les contacts avec les parents sont plutôt restreints. Il s'agit surtout d'une transmission d'informations sur les absences ou sur l'état général de l'enfant. Les informations sont transmises tant par les parents que par le personnel (si un enfant se blesse par exemple).

Les parents peuvent prendre contact par e-mail avec la directrice (les mails sont relevés tous les jours ouvrables) ou par Klapp lors des heures d'ouvertures de la structure. Au besoin, un rendez-vous peut être pris avec la directrice.

Les informations sont également transmises de vive-voix lorsque les parents viennent chercher leurs enfants lorsqu'ils quittent l'EJC dans l'après-midi. Là encore, il s'agit avant tout d'une passation d'informations sur le quotidien.

II. Gestion administrative

1. Gestion des inscriptions

Les inscriptions sont faites autour des vacances de printemps pour la future rentrée scolaire. Elles permettent de préparer au mieux la rentrée et d'anticiper la gestion des ouvertures des modules.

La personne dirigeante de l'EJC transmet les informations à la communauté scolaire de La Baroche qui peut valider ou non l'ouverture des futurs modules et en avertir les délégués communaux.

Une convention entre la communauté scolaire de la Baroche et les représentants légaux est ensuite rédigée pour officialiser l'inscription de l'enfant et est signée par les deux parties.

2. KiBon

La demande d'inscription se fait en ligne via le site KiBon. **L'EJC de la Baroche se trouve sous la commune « Communauté scolaire de la Baroche » et non sous le lieu de résidence du demandeur de l'inscription.**

Une fois que le formulaire d'inscription en ligne remplit, il faut le valider et apporter le document « confirmation des données » à l'EJC directement. Ainsi le scannage du QR-Code permettra à l'inscription du demandeur de figurer dans le KiBon de l'EJC pour vérification et acceptation des modules.

La situation financière dans KiBon est contrôlée dorénavant par le secrétariat de la Commune de Sauge à Plagne à qui il faut s'adresser en cas de questions concernant la situation financière sur KiBon.

Le tarif est modifié en fonction du revenu déterminant pour autant que le demandeur en fasse la demande et qu'il fournisse les justificatifs nécessaires à la vérification.

3. Facturation

Les parents participent au financement de la prise en charge éducative de l'enfant en fonction de leur revenu et la taille de la famille. Le coût du repas est pris en charge complètement par les parents.

La personne en charge de la direction est chargée de tenir à jour un décompte des présences journalières ainsi que des repas à facturer.

La facturation est ensuite préparée et envoyée aux parents par la directrice sous forme de courrier électronique.

Les rappels en cas de non-paiements sont fait par le secrétariat communal qui vérifie le bon paiement des factures de l'EJC.

4. Gestion des absences

Les parents sont tenus d'informer l'EJC par Klapp avant 8h le matin-même d'une absence imprévue pour que le repas ne leur soit pas facturé. Toute absence doit être communiquée par le parent par Klapp ou par mail. Les parents sont tenus d'informer l'EJC le plus rapidement possible pour des questions d'organisations.

Si l'absence d'un enfant est constatée à l'arrivée des bus et que l'EJC n'en a pas été avertie, l'équipe éducative appelle immédiatement les parents pour s'assurer de l'endroit où se trouve l'enfant. Il appelle ensuite l'école si l'enfant s'y était rendu afin de transmettre que l'enfant n'est pas arrivé et ce dans le but que l'école et les parents puissent entrer en contact. L'enfant est sous la responsabilité de l'école jusqu'à sa montée dans le bus en direction de l'EJC.

Si un enfant ne s'est pas rendu à l'école pour cause de maladie, il ne devra pas non plus se rendre à l'EJC afin d'éviter la contamination des autres enfants et pour respecter son besoin de confort et de repos.

5. Gestion des accidents

Le personnel de la structure a le devoir de surveiller les enfants à tout moment lors de leur présence à l'EJC. Il est possible cependant que survienne un accident.

Dans ce cas, la personne d'encadrement a l'obligation d'avoir à portée de main la trousse à pharmacie. Elle doit prodiguer les premiers soins s'il s'agit d'une petite blessure¹.

S'il s'agit d'un accident plus grave, le/la collaborateur-trice doit en informer directement la direction (si elle n'est pas présente sur place) et les parents.

Si la personne d'encadrement considère que la vie de l'enfant est en danger, elle appellera en premier les secours (144) en appliquant la procédure « Les gestes qui sauvent »². Elle informera ensuite la direction qui se chargera de prévenir les parents.

La personne ayant vu l'accident devra ensuite consigner les détails de l'évènement et les envoyer par mail à la direction.

¹ Voir en annexe : Procédures « Les gestes qui sauvent »

² Voir en annexe : Procédures « Les gestes qui sauvent »

III. Annexes

Annexe 1 : Procédures « Les gestes qui sauvent »

Numéros d'urgences :

	POLICE	117
	FEU - POMPIERS	118
	URGENCES - AMBULANCE	144
	HÉLICOPTÈRE - REGA	1414
	EMPOISONNEMENT	145

En cas d'accident grave:

- Observer la situation dans son ensemble.
- Si la situation l'exige, appeler les secours en premier lieu.
- Administer les gestes de 1^{er} secours.
- Si deux adultes sont présents : l'un s'occupe de la victime et l'autre s'occupe des autres enfants.
- Une fois que la victime est prise en charge par des professionnels, suivre « procédure en cas d'accident »³

En cas de feu incontrôlable :

Sortir tous les enfants du bâtiment et les faire attendre vers la benne de recyclage.

Compter les enfants pour s'assurer que tous sont sortis

Appeler les pompiers

Effectuer les gestes de 1^{er} secours en cas de besoin.

³ Voir en annexe : Procédure en cas d'accident

ARRÊT CARDIAQUE

RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE



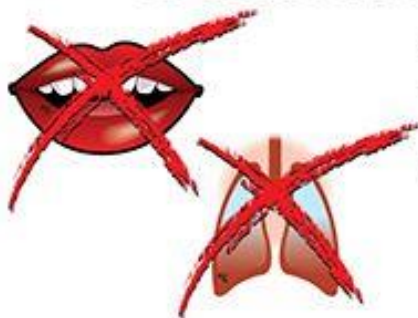
Des lésions du cerveau surviennent dès la première minute qui suit un arrêt cardiaque si aucun geste de premiers secours n'est réalisé.

**SA VIE EST
MENACÉE.**



AGIR

**Reconnaître la perte de connaissance
et l'absence de respiration.**



ABSENCE :

- de réponse,
- de réaction,
- de respiration

ou présence de gags (*mouvements respiratoires inefficaces, lents, bruyants et anarchiques*).



- Faire alerter et apporter un défibrillateur,
- réaliser une réanimation cardio-pulmonaire précoce,
- assurer immédiatement la mise en œuvre d'une défibrillation.



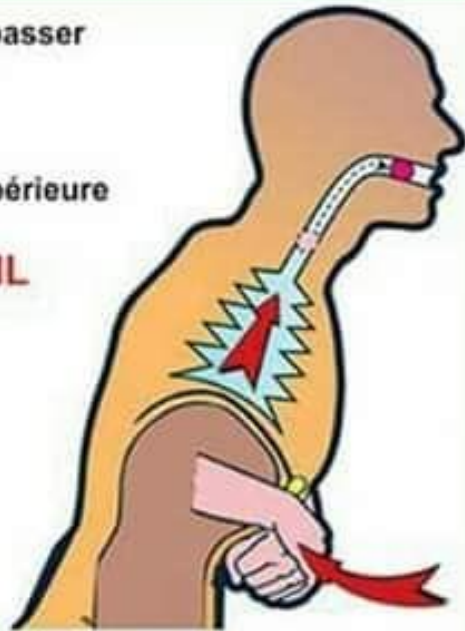
ÉTOUFFEMENT TOTAL MÉTHODE DE HEIMLICH

Se mettre derrière la victime et passer les avant-bras sous les siens. La pencher en avant.

Placer un poing sur la partie supérieure de l'abdomen,
AU-DESSUS DU NOMBRIL
et en dessous du sternum.

Positionner l'autre main sur la première. Les avant-bras n'appuient pas sur les côtes.

Tirer franchement en exerçant une pression vers l'arrière et le haut.



EFFECTUER 1 À 5 COMPRESSIONS ABDOMINALES

pour créer une surpression d'air dans les poumons.

En cas d'échec, alterner les claques et les compressions.



LES BRÛLURES



Faire ruisseler de l'eau tempérée (entre 15 et 25°).



Le refroidissement stoppe l'extension de la brûlure et soulage la douleur.

En cas de coupure :

- Assoir la personne
- Exercer une forte pression sur la coupure pour arrêter le saignement.
- Lever le membre blessé au-dessus du cœur (diminue le saignement)
- Laver la plaie, désinfecter et couvrir d'un bandage.
- Si la coupure est trop importante, suivre la procédure en cas d'accident



Comment arrêter un saignement de nez

Annexe 2 : Procédure en cas d'accident

Le personnel de la structure a le devoir de surveiller les enfants à tout moment lors de leur présence à l'EJC. Il est possible cependant que survienne un accident.

Dans ce cas, la personne d'encadrement a l'obligation d'avoir à portée de main la trousse à pharmacie. **Elle doit prodiguer les premiers soins s'il s'agit d'une petite blessure.** (Se référer à la fiche les gestes qui sauvent).

S'il s'agit d'un accident plus grave, le/la collaborateur-trice doit en informer directement la direction (si elle n'est pas présente sur place) et les parents.

Exemple : un enfant tombe, se fait mal (écorchure aux deux genoux, pantalon troué) mais peut tout de même se rendre à l'école. Il faut tout de même appeler les parents et leur raconter l'évènement. De même si un enfant devrait se rendre chez le médecin pour un contrôle (sans urgence nécessitant une ambulance), il faut appeler les parents avant d'agir.

Si la personne d'encadrement considère que la vie de l'enfant est en danger, elle appellera en premier les secours (144) en appliquant la procédure « Les gestes qui sauvent». Elle informera ensuite la direction qui se chargera de prévenir les parents.

La personne ayant vu l'accident devra ensuite consigner les détails de l'évènement et les envoyer par mail à la direction.

	POLICE	117
	FEU - POMPIERS	118
	URGENCES - AMBULANCE	144
	HÉLICOPTÈRE - REGA	1414
	EMPOISONNEMENT	145